



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu

Réservé
au
Moniteur
belge



25082937

26 JUN 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0465 936 134

Nom

(en entier) : EUROCONSUMERS

(en abrégé) :

Forme légale : Association internationale sans but lucratif

Adresse complète du siège : Rue de Hollande, 13 à 1060 Saint-Gilles

Objet de l'acte : Nomination d'une personne déléguée à la gestion journalière

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration du 23 mai 2024 :

"(...) 4. NOMINATION DIRECTEUR GENERALE

Après en avoir délibéré L'Organe d'Administration décide de désigner avec effet à partir du 01.07.2024, Antonio Gonçalves BALHANAS, né le 22/05/1969 à Lisboa (Portugal), domicilié Rua Fernando Pires de Lima 68, 2770-194 Paço de Arcos (Portugal), comme Directeur Générale, chargé de la direction effective de la société et de la supervision et coordination de ses organes de gestion. Il pourra également assurer la gestion journalière et la direction des affaires sociales de l'entreprise. Une copie des pouvoirs qui lui sont octroyés à ce dernier titre est annexée au présent procès-verbal.

A toutes fins utiles, l'Organe d'Administration confirme MM. Ivo MECHELS, dans son fonction de Directeur-Gérant chargé de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

(...)

POUVOIRS DU DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE

(annexe au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23.05.2024)

Monsieur Antonio Gonçalves BALHANAS est désigné, à partir du 01.07.2024 comme Directeur Général, chargé de la direction effective de la société.

A ce titre, il est chargé de la supervision et coordination des organes de gestion interne.

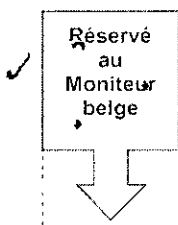
Monsieur Antonio Gonçalves BALHANAS est également chargé à partir de la date susmentionnée de la gestion journalière et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

En conséquence, il peut de manière individuelle :

- Signer la correspondance journalière ;
- Acheter et vendre toutes marchandises, matières premières, passer tous marchés ;
- Toucher et recevoir de la Banque Nationale de Belgique, du Trésor Belge, de toutes caisses publiques et de toutes administrations, sociétés, organisations ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit ; retirer toutes sommes ou valeurs consignées ; de toutes sommes ou valeurs reçues, donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société ; payer en principal, intérêts et accessoires, toutes sommes que la société pourrait devoir ;
- Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou au service des chèques postaux ;
- Prêter ou emprunter ;
- Retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées; se faire remettre tous dépôts; présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires; signer toutes pièces et décharges ;
- Dresser tous inventaires des biens et valeurs quelconques pouvant appartenir à la société ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



- Nommer, révoquer, destituer tous agents et employés de la société; fixer leurs traitements, remises, salaires gratifications ainsi que toutes les autres conditions de leur admission et de leur départ ;
- Négocier et signer tous contrats et accords ;
- Solliciter l'affiliation de la société à tous organismes d'ordre professionnel ;
- Représenter la société devant toutes les administrations publiques ou privées ;
- Représenter la société auprès du tribunal ;
- Substituer un ou plusieurs mandataires dans telle ou telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative. (...)"

Extrait de la procuration signée en date du 6 mai 2025 :

"(...) EUROCONSUMERS AISBL, représenté par Ivo MECHELS chargé de la direction journalière de la société, situé à 1060 Bruxelles, Rue Hollande 13

DECIDE de donner tous pouvoirs à :

- VERMEULEN Sara, né le 09/01/1980 à Wilrijk et domicilié Kasteeldreef 77, 9120 Beveren-Waas
- Jean-Philippe Weicker, Nicolas Weinberg, Valentin Laval, Alexia Campo et Maïa Belkin, collaborateurs au sein de BDO Advisory SRL, dont le siège est établi rue de Stassart, 35 à 1050 Ixelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459.910.454 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones), agissant séparément avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions de l'Assemblée Générale ou l'Organe d'Administration d'Euroconsumers aisbl dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Pour extraits conformes.

Valentin Laval
Mandataire

Déposés en même temps :

- un exemplaire original du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration du 23 mai 2024 ; et
- un exemplaire original de la procuration signée en date du 6 mai 2025.